



Pourquoi penser à la prévention des déchets lors d'un événement festif ?

Les anniversaires, mariages, baptêmes et autres fêtes en famille ou entre amis, mais aussi certains événements festifs organisés dans le cadre du travail (comme les « pots de départs » par exemple) sont des occasions propices à la production de déchets.

Une grande partie de la production de déchets en ces occasions va dépendre de l'utilisation, ou non, de matériel dit "jetable" : assiettes, gobelets, couverts, nappes et serviettes...

Pour plus d'informations sur le cas spécifique de la période de Noël, voir la fiche « A Noël ».

Les invitations

Objectif : éviter les cartons d'invitation

Comment ?

- ✓ La messagerie électronique ou tout mode de communication dématérialisée sont de bons moyens pour prévenir la production de déchets de papier, dans le cas où les fichiers envoyés sont de taille raisonnable (***voir aussi la fiche « Papier de bureau »***).

Les nappes et la décoration

Objectif n°1 : éviter les nappes en papier

Comment ?

- ✓ Les nappes en tissus sont un matériel tout à fait approprié tant pour les repas attablés que pour les buffets ou encore les pique-niques.
- ✓ A défaut de nappe de grande taille, un grand drap constitue un bon moyen de recouvrir une table dont les dimensions ne seraient pas usuelles.

Objectif n°2 : éviter les objets jetables de décoration

Comment ?

- ✓ La décoration d'une table ou d'une pièce peut être faite avec des objets réutilisables et/ou à partir de matériaux naturels ou de récupération, dont notamment des coquillages, cônes de pin, bois flotté, etc.

La vaisselle

Objectif : limiter la vaisselle à usage unique

Comment ?

- ✓ L'utilisation de vaisselle traditionnelle (porcelaine, verre, inox...) ou bien en matériaux réutilisables (plastique rigide, bambou...) implique de prendre le temps de nettoyer les contenants après utilisation, mais constitue un investissement moins onéreux sur le long terme que l'utilisation de vaisselle jetable, et moins impactant pour l'environnement.

Bon à savoir :

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 interdit, à compter du 1^{er} janvier 2020 au plus tard, la mise à disposition des gobelets, verres et assiettes jetables de cuisine pour la table en matière plastique, sauf ceux qui sont composés de matières biosourcées et qui sont compostables en compostage domestique.

Pour plus d'informations sur cette interdiction, consulter l'article 73 de la loi biodiversité et son décret d'application sur le site Legifrance :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=A64E4C191BC04DCD03DCCE8E6549D0C3.tpdila14v_1?

idArticle=JORFARTI000031044670&cidTexte=JORFTEXT000031044385&dateTexte=29990101&categorieLien=id

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A64E4C191BC04DCD03DCCE8E6549D0C3.tpdila14v_1?

cidTexte=JORFTEXT000033076240&dateTexte=20160831&categorieLien=cid#JORFTEXT000033076240

La nourriture et les boissons

Objectif n°1 : éviter le gaspillage alimentaire

Comment ?

- ✓ Lorsque certains plats ne sont pas finis, les restes doivent être mis au réfrigérateur rapidement, ou bien au congélateur en vue d'une utilisation ultérieure. Ils peuvent être répartis entre les personnes qui le souhaitent lors de leur départ, ou encore être cuisinés de différentes manières afin de ne pas être jetés.

Voir aussi la fiche « Le gaspillage alimentaire ».

Objectif n°2 : éviter les emballages superflus

Comment ?

- ✓ En fonction du nombre de personnes attendues lors de l'événement, les produits présentés en grande contenance sont à privilégier, pour limiter les déchets d'emballages.

Voir aussi la fiche « Les courses (alimentaires et non-alimentaires) ».

Pour aller plus loin :

Guide de l'association Zero Waste France pour organiser un événement sans déchets, « Mon événement Zero Waste » : <https://www.zerowastefrance.org/fr/articles/171-mon-evenement-zero-dechet>

Site internet de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), rubrique « Particuliers et éco-citoyens - Achats » : <http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/achats>

Guide ADEME « Consommer mieux » : <http://www.ademe.fr/consommer-mieux>

Guide ADEME « Manger mieux, gaspiller moins » : <http://www.ademe.fr/manger-mieux-gaspiller-moins>

Site internet www.mescoursespourlaplanete.com, financé par l'ADEME